



Délibération n° 2023-28
Conseil d'administration du 21 septembre 2023

Objet : renouvellement du marché de l'Espace droit du Fonds national de prévention de la CNRACL

M. Tourisseau, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSE

Dans le cadre de sa mission de partage de connaissance pour déployer une politique de prévention à la fois ambitieuse et centrée sur les enjeux spécifiques des employeurs publics territoriaux et hospitaliers, le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a développé et mis à disposition un Espace droit proposant des informations juridiques et règlementaires en matière de prévention des risques professionnels.

Le marché actuel arrivant à son terme le 8 juin 2024, il est proposé le lancement d'un nouvel appel d'offres avec des prestations renouvelées.

Vu l'article L814-2 du Code général de la fonction publique relatif aux missions du Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL ;

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du conseil d'administration relatives à la gestion du FNP ;

Vu la fiche thématique 8 de la Convention d'objectifs et de gestion adoptée par la délibération n°2018-41 du 28 septembre 2018 relative au « programme de prévention des risques professionnels recentré », et compte tenu de l'avenant prolongeant la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 pour 2023, adopté par la délibération n°2022-71 du 15 décembre 2022 ;

Vu le programme d'actions du FNP de la CNRACL approuvé par la délibération n°2018-80 du 20 décembre 2018, et la délibération n°2022-72 du 15 décembre 2022 prorogeant d'une année le programme d'actions du FNP ;

Vu les délibérations n°2012-30 du 29 juin 2012, n°2016-7 du 24 mars 2016 et n°2019-49 portant lancement et renouvellement d'un appel d'offre relatif à l'Espace Droit ;

Compte tenu du terme, le 8 juin 2024, du contrat portant sur l'Espace Droit ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention dans sa séance du 19 septembre 2023.

Le Conseil d'administration délibère et, avec 12 voix pour et 4 abstentions, autorise le service gestionnaire à lancer un nouvel appel d'offres :

- 1. pour un marché d'un an, renouvelable trois fois,**
- 2. comportant deux parties distinctes :**
 - **une base fixe, à prix forfaitaires, relative**
 - **à la prestation technique (hébergement, maintenance, production de statistiques et enquête annuelle)**
 - **à la prestation juridique (actualisation en fonction des évolutions réglementaires et jurisprudentielles, veille documentaire et production de newsletters)**
 - **une partie à bons de commandes permettant de produire de nouveaux contenus (fiches, dossiers, vidéos, webinaires, etc.)**
- 3. pour un montant maximal de 470 000 € HT sur 4 ans, estimé**
 - **pour la part fixe, à 75 000 € HT la première année puis à 65 000 € HT annuels pour les années suivantes**
 - **pour la part variable, à un montant maximum de 50 000 € HT annuels.**

Jonzac, le 21 septembre 2023

Le secrétaire administratif du Conseil par intérim,



Stéphanie Lefrançois